

STOP À LA POLITIQUE DU MOINS !

CFE-CGC FERROVIAIRE s'interroge sur le but ultime de toutes les réorganisations simultanées au sein du GPU et poursuit ses questionnements et actions au sein des directions concernées pour obtenir des précisions et des évolutions.

Pour illustrer ces différents chantiers mis en place, nous citerons :

- La SA SNCF Holding qui engage une réorganisation au sein de la Direction de l'Immobilier, de la Direction de la Sûreté, mais aussi à e-SNCF.
- La SA SNCF Réseau avec son projet « RESONANCES » qui attire l'attention avec 320 postes supprimés.
- La SAS Fret qui a disparu le 1er janvier 2025 au profit de deux nouvelles entités.
- La SA SNCF Voyageurs avec son projet « DESTINATION 2030 », et les premières réorganisations au CSE de l'axe TGV Nord avec le projet « MACROCOS » mais la présentation plus globale aux Organisations Syndicales tarde à venir malgré nos sollicitations récurrentes.

Et pour cause, il semblerait que ce projet donne sens à toutes les autres réorganisations et redistribue les rôles de chaque SA dans un schéma ferroviaire totalement différent de celui que nous connaissons actuellement !

Ces réorganisations au sein des différents SA de l'entreprise ont pour ambition affichée, l'assurance d'un meilleur fonctionnement. Comme toujours depuis quelques années, on brandit l'arrivée de la concurrence comme justification à l'optimisation fonctionnelle. Pour y parvenir, nulle autre possibilité n'est étudiée, que celle visant à réduire les postes existants, et donc, par voie de conséquence, la réduction du personnel.

Toutes ces restructurations impactent l'ensemble des SA dont le fil conducteur se manifeste par des fusions de postes avec des caractéristiques communes, des fusions de directions et/ou secteurs géographiques, des non-remplacements de départs en retraite avec transferts de charge sur le personnel restant... Mais jusqu'où iront-ils ?



Concurrence



« Réorganisations »



L'arrêt historique suite à l'affaire France Télécom

CFE-CGC FERROVIAIRE trouve opportun d'évoquer ici, l'arrêt historique du 21 janvier 2025 (n° 22-87.145) Chambre criminelle de la Cour de cassation qui s'est prononcée sur la notion de harcèlement moral institutionnel en droit pénal à la suite de l'affaire emblématique de France Télécom.

Pour rappel des faits, l'affaire France Télécom débute en 2004, avec la privatisation de l'entreprise et des plans de restructuration majeurs. Ces plans, baptisés Next et Act visaient à supprimer 22 000 emplois et à muter de force 10 000 personnes.

En l'occurrence, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale des dirigeants de l'entreprise ayant mis en place des politiques managériales délétères, créant ainsi, un environnement anxiogène et une dégradation des conditions de travail des salariés.



CFE-CGC FERROVIAIRE s'interroge sur un parallèle éventuel entre les plans NEXT et Act et ceux mis en place au sein de notre entreprise.

CFE-CGC FERROVIAIRE tient à rappeler le possible engagement de la responsabilité pénale qui réprime l'application de telles politiques.



CFE-CGC FERROVIAIRE
Notre A.D.N. est de VOUS défendre avec le concept
« gagnant -gagnant » !

Rejoignez-nous !

CFE-CGC FERROVIAIRE EST LE SEUL SYNDICAT COMPOSE EXCLUSIVEMENT
D'AGENTS DE MAITRISE ET DE CADRES.

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS...

Valeurs



Adhésion



Avantages



Page Web

